

Confidentiel

Mercredi 23 février 1972

Agrément pour un ambassadeur de la  
République Arabe du Yémen en Suisse,  
avec résidence à Paris.

Département politique. Proposition du 10 février 1972.

Désireux d'accréditer un ambassadeur auprès du Conseil fédéral et d'établir ainsi la réciprocité en matière de représentation diplomatique entre les deux pays, le gouvernement yéménite sollicite l'agrément du Conseil fédéral à la nomination de M. Mohammad Ahmad Naaman en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe du Yémen en Suisse, avec résidence à Paris.

Les renseignements recueillis sur le prénommé étant favorables, le Conseil fédéral

d é c i d e

d'accorder son agrément à la nomination de M. Naaman en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe du Yémen en Suisse, avec résidence à Paris.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 5 pour la suite à donner
- FZD 12 (FV 9, OZD 3)

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*SAMOURT*

## **Beschlussprotokoll(e) 17.02.-22.02.1972**

## **Procès-verbal(-aux) des décisions 17.02.-22.02.1972**

## **Verbale(-i) delle decisioni 17.02.-22.02.1972**

In	Protokolle des Bundesrates
Dans	Procès-verbaux du Conseil fédéral
In	Verbali del Consiglio federale
Jahr	1972
Année	
Anno	
Teilbestand BAR	E1004.1
Fonds AFS	
Fondo AFS	
Ablieferung BAR	1000/9
Versement AFS	
Versamento AFS	
Band	778
Volume	
Volume	
Seitenanzahl	285
Nombre de pages	
Numero di pagine	
Ref. No	70 018 000

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.